

Le recyclage des DEEE

Que sont les DEEE ?

Ce sont les **D**échets d'**E**quipement **E**lectrique et **E**lectronique qui sont classés en 4 catégories :

- 1 . **Le gros électroménager froid** : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, caves à vin ...
- 2 . **Le gros électroménager hors froid** : lave-linge, sèche-linge, cuisinières, micro-ondes, radiateurs électriques,
- 3 . **Les écrans** : téléviseurs, ordinateurs portables, minitel, moniteurs ...
- 4 . **Les petits appareils en mélange** : ordinateurs (unités centrales), claviers, souris, téléphones, cafetière, couteaux électriques, friteuses, balances électriques, calculatrices, graveurs CD et DVD externes, fax, imprimantes, modems, scies circulaires, sauteuses, ponceuses, raboteuses, tondeuses, barbecues électriques, consoles de jeux, lampes torches ...

Les appareils électriques et électroniques récupérés



Attention
Même en panne, les appareils doivent être déposés proprement, bien vidés de leur contenu et dans le meilleur état possible.

Les lampes
Les « sources lumineuses » (lampes à économie d'énergie, tubes fluo...) se recyclent aussi, mais requièrent un traitement particulier. Les ampoules halogènes et à filament ne sont pas recyclées. Liste des points de collecte : www.recylum.com

Que faut-il faire avec les appareils électriques usagés ?

Il faut les donner à une association spécialisée dans la récupération (Emmaüs par exemple), les laisser au distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf ou bien les apporter en déchetterie. Cela permet d'effectuer un recyclage de vos appareils et d'éviter des coûts inutiles de traitement si ces appareils se retrouvent dans les ordures ménagères par exemple.

Pour les personnes ne pouvant se rendre dans les déchetteries du SMIVOM, une équipe organise tous les 2-3 mois un ramassage des encombrants sur l'ensemble des 18 communes du territoire, les inscriptions se font auprès de vos mairies.

Comment sont-ils recyclés ?

* **Valorisation matière dans les filières de recyclage**

Principalement constitués de métaux ferreux, non ferreux et de multiples plastiques, les DEEE sont démantelés (séparation des pièces réutilisables, des composants

électroniques, des matières recyclables), dépollués (extraction des fluides frigorigènes et composants dangereux). Les différents matériaux sont ensuite récupérés et réintroduits dans la fabrication de nouveaux équipements ou valorisés.

Selon le type de DEEE, SITA parvient à valoriser de 78% à 85% de la matière.

* **Valorisation énergétique**

Les mousses isolantes ou autres matériaux ayant un fort Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) font l'objet d'une valorisation énergétique.